

## COMMUNIQUÉ

Marseille, 27 janvier 2021

« Les masques en tissu sont toujours aussi efficaces »

L'OMS le 22 janvier

« Le Haut Conseil de la Santé Publique recommande aux Français, et c'est la recommandation que je leur fais également, de ne plus utiliser le masque artisanal qu'on a fabriqué chez soi »

Olivier Véran, Ministre de la Santé, le 22 janvier

### « MASQUES ARTISANAUX » VERSUS « MASQUES FAITS-MAISON »

OU

### « MASQUES HOMOLOGUÉS » VERSUS « MASQUES NON-HOMOLOGUÉS » ?

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur appelle à se poser les bonnes questions et demande plus de cohérence et de clarté à l'exécutif sur la question des masques : « **Devons-nous comprendre qu'un masque artisanal est forcément de mauvaise qualité lorsqu'un masque industriel serait, lui, irréprochable ? Cette dichotomie induite par le gouvernement est tout bonnement inaudible.** »

Alors que les artisans ont répondu présents dans le cadre de l'état d'urgence en mars dernier, acteurs engagés de la 1<sup>ère</sup> heure, pour pallier à l'impossibilité de s'approvisionner en équipements sanitaires, ils souffrent aujourd'hui d'un manque de lisibilité quant aux modalités de fabrication et d'utilisation des masques dits « artisanaux ». Un décret les interdisant est même attendu depuis vendredi 22 janvier, date à laquelle le Ministère de la Santé s'est exprimé sur le risque qu'ils comporteraient.

Dans ce contexte, les équipes de la Chambre de Métier et de l'Artisanat soulèvent plusieurs questions :

- S'il est certain que les masques doivent respecter un certain nombre de contraintes techniques pour être filtrants, pourquoi ne pas continuer à fournir aux entreprises un cahier des charges précis et leur donner les moyens de tester leur production, plutôt que de favoriser des masques industriels importés et jetables ?
- Pourquoi induire qu'un masque artisanal serait forcément de plus mauvaise facture qu'un masque industriel ?
- Pourquoi parler d'une opposition « masque artisanal » versus « masque industriel » alors qu'il s'agit d'une dichotomie « masque homologué » versus « masque non-homologué » ?

Afin de soutenir la reprise économique de l'artisanat de la région, la CMAR a mis en place, en 2020, un dispositif « Textilience », coordonnant la fabrication et la commercialisation (via une plateforme de vente en ligne) d'équipements de protection face à la crise sanitaire. Ce projet a engendré la réalisation d'une boîte à outils précise, transmise aux artisans intégré au dispositif « Textilience », comprenant notamment une feuille de route [sur les réglementations à respecter pour fabriquer des masques normés, sécurisés](#).

« Une fois les normes actées, les règles à suivre données, nous sommes bien évidemment en capacité de produire des masques en tissu parfaitement sécurisés. Il ne s'agit pas de laisser tout un chacun fabriquer son propre masque avec des chutes de tissu, mais de favoriser une filière artisanale rigoureuse qui suit scrupuleusement les normes recommandées par les autorités sanitaires. Il s'agit de remettre au centre l'artisanat français, de le valoriser à sa juste valeur. » déclare Jean-Pierre Galvez, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région PACA.

La Chambre consulaire précise suivre très attentivement l'évolution des réglementations sur le sujet, notamment sur la question du protocole à respecter pour s'inscrire dans les différentes catégories d'homologation, et se fera le relai des nouvelles annonces auprès des artisans souhaitant continuer à produire des masques en tissu.

## A propos de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, établissement public administré par des artisans élus pour cinq ans, a pour mission de défendre les intérêts généraux des artisans, de promouvoir le développement des entreprises artisanales et d'accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CMAR, c'est :

- Un siège situé à Marseille et 12 agences entreprises, 15 antennes de formation continue et 7 Campus de l'Université Régionale de Métiers et de l'Artisanat
- Un réseau de proximité à l'écoute des besoins singuliers des entreprises artisanales et un interlocuteur privilégié des collectivités locales et des pouvoirs publics
- 150 Elus pour représenter et mobiliser le secteur
- 1 000 collaborateurs pour informer, orienter, former et accompagner les entreprises et leurs collaborateurs
- 1 000 personnes accueillies, 22 600 jeunes rencontrés, 16 000 porteurs de projets de création conseillés, 23 000 chefs d'entreprises accompagnés.

Plus d'informations sur [cmar-paca.fr](http://cmar-paca.fr)



### Contact Presse

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Claire HELFER +33(0)4 91 32 34 79 | +33(0) 7 88 52 02 74 | [c.helfer@cmar-paca.fr](mailto:c.helfer@cmar-paca.fr)